



La Cité maraîchère, Romainville, 2021, llimelgo arch. Schéma d'intention. © llimelgo architectes - atelier Secousses ass.

Retour à la terre à Romainville

par Olivier Namias

Exemple significatif d'agriculture urbaine, la ferme maraîchère a poussé à la verticale sur le terreau d'une ancienne cité des années 1960 remodelée dans le cadre d'une opération ANRU. Un projet conçu par llimelgo, équipe impliquée dans l'aventure biologique et qui a opté, là, pour une architecture industrielle où prospèrent légumes et autres champignons.

En 2010, l'écologue et professeur de santé publique américain Dickson Despommier publie *La Ferme verticale : nourrir le monde au XXI^e siècle*, un ouvrage qui va changer l'imaginaire de l'agriculture¹. Le bien nommé Despommier popularise un concept qu'il n'a pas inventé, mais sur lequel il fait plancher ses étudiants de Columbia depuis 1999 : celui du champ à étages. Ce système résoudrait d'un coup deux problèmes du monde de demain : la pénurie des terres agricoles, dévorées par l'urbanisation, et le besoin croissant d'aliments pour une population mondiale en augmentation. Les écrits de Despommier ont rencontré un écho planétaire. Singapour aurait installé 750 fermes verticales sur son territoire, le groupe Nordic Harvest fait pousser 1 000 tonnes de légumes par an sur des étagères à 14 niveaux éclairées à la led horticoles, alimentée par des éoliennes, dans un hangar de 7 000 m² proche de

Copenhague. La start-up Jungle utilise des procédés similaires pour cultiver 50 000 plantes dans un ancien site industriel à Château-Thierry. Loin des friches et des zones logistiques, la figure des serres à étages hante les rendus de concours et les appels à projets, sans jamais dépasser le stade de l'image. Du moins jusqu'en avril dernier, avec l'inauguration de la ferme maraîchère de Romainville. Plus que d'un bâtiment, il s'agit d'un nouveau programme instaurant un autre rapport à la production agricole, qui mérite d'être scruté à la loupe.

Un potager dans une cité ANRU

Maire de Romainville de 1998 jusqu'aux élections en 2020, Corinne Valls s'intéresse aux fermes verticales depuis sa rencontre avec un émule de Despommier, au point de leur donner une existence légale dans le PLU. Elle lance le projet en 2012 et obtient





La Cité maraîchère vue depuis la rue André Malraux. Ph. © Paul Lengereau.

les financements pour la construction de l'équipement dans un secteur ANRU, la cité Marcel-Cachin, conçue par l'architecte André Bérard entre 1956 et 1964. Une partie du grand ensemble a été détruite et remplacée par des logements en accession dessinés par Brenac & Gonzalez (2017). La médiathèque Romain-Rolland (2011, Philippe Gazeau arch.) apporte une fonction à la place centrale du quartier. La Cité maraîchère s'implante à proximité de ces deux opérations, face à une voie ouverte pour désenclaver le quartier, la rue Albert Giry. Sa conception est attribuée par concours en 2015 à Ilimelgo, une jeune agence en contact avec des agronomes et riche de plusieurs références dans le domaine de l'agriculture urbaine, notamment un projet de barge agricole fluviale. La destruction partielle d'un immeuble de logements, la barre K, libère le terrain pour l'opération. La Cité maraîchère reprend l'orientation nord-est/sud-ouest du

bloc d'habitation, mais scinde son bâti en deux volumes de trois et six étages afin de maximiser son exposition solaire².

Une *daylight factory* agricole

Un passant traversant la cité Marcel-Cachin pour la première fois prendrait facilement la Cité maraîchère pour un vestige du Romainville industriel. Les façades vitrées seraient celles d'une *daylight factory*, sur le modèle des usines d'automobiles à étages, éclairées naturellement, une typologie apparue dans les années 1910 dans le nord des États-Unis. Quant à l'étalement du bâti et son dédoublement, ils passeraient facilement pour le résultat d'un dispositif productif obscur et oublié. Plus que les automobiles, les légumes réclament la lumière du jour. La volumétrie maximise les apports solaires du sud-ouest, complétés d'un rayonnement lumineux diffus du nord-ouest. Le bâtiment est une machine à cultiver. Dans les zones de culture, à partir du premier étage, la production instaure son ambiance. Sols et plafonds sont en béton brut, matériau résistant à des lavages à grandes eaux et à des agressions d'insectes que le bois n'aurait

1 – Dickson Despommier, *The Vertical Farm: Feeding the World in the 21st Century*, New York, St Martin's Press, 2010 (non traduit en français).

2 – Le bâtiment figure au palmarès du prix européen Mies van der Rohe 2022, cf. p. 5.



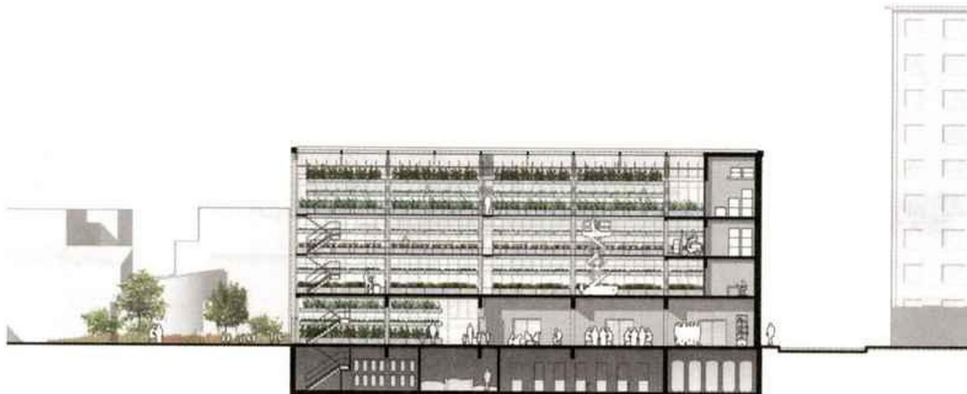
- ← La verrière et l'atrium assurent un éclairage naturel des cultures.
Ph. © Ilimelgo.
- Coupe longitudinale.
© Ilimelgo architectes - atelier Secousses ass.

pas supportés, et plus fin que l'acier. On contemple Paris au loin et le Grand Paris plus proche à travers des doubles vitrages, qui absorbent les variations de température. Les architectes ont fait le pari de ne pas chauffer la serre, hormis pendant les épisodes de grand froid. La régulation de la température s'effectue en temps normal par la façade, équipée d'ouvrants automatiques et de rideaux intérieurs. Au dernier niveau, ces voilages, posés à l'horizontale et déployés à la nuit tombée, empêchent la fuite des calories par la toiture. Une trémie centrale fait circuler l'air entre les niveaux cultivés et permet la manutention.

Ascenseur pour les poireaux

La Cité maraîchère ne fait pas de ses organes high-tech un manifeste formel. L'expression architecturale reste sobre, et des capotages métalliques en façade adoucissent la rudesse des poteaux béton. Les systèmes techniques et les circulations ont été implantés sur le

pignon nord-ouest - le moins bien exposé - et en sous-sol, où ils disputent les caves à une endiverie et une inattendue "salle des spores" consacrée à la culture des champignons, pouvant toutes deux se passer de lumière naturelle. Le plan initial prévoyait 1 000 m² de culture, mais c'était une donnée expérimentale, précisent Valérian Amalric et Catherine Gascon, associés fondateurs d'Ilimelgo, et tout restait à calibrer. Car dans la Cité maraîchère, l'agriculture ne rencontre pas seulement la ville, mais aussi la réglementation. Devant répondre au Code du travail, les plateaux disposent de circulations d'au moins 80 cm de largeur, quand 30 ou 40 cm suffisent dans une serre de plain-pied. Quant au restaurant et aux ateliers pédagogiques, ils sont conformes aux règles des établissements recevant du public. La hauteur de la plus grande serre (24 m) reste sous le seuil du classement IGH. L'agriculture urbaine est supposée nourrir une population de citoyens selon un modèle



économique viable. Le prix du foncier, la taille réduite des surfaces et les contraintes d'exploitation mettent à mal cette recherche d'équilibre financier. Ilmelgo travaille sur un autre projet de ferme urbaine dans la banlieue parisienne, à Colombes, exploité par Nutreets et Dalkia Froid Solution. "La rentabilité ne s'obtient qu'avec des variétés très coûteuses, la spiruline, le safran..., et en monétisant les visites, les conférences et toutes les activités autour de l'agriculture", expliquent les architectes. Et en utilisant des techniques de culture intensive sans sol comme l'aquaponie, quand à Romainville la culture se fait dans des bacs de terre. La Cité maraîchère, gérée par la Ville, poursuit d'abord un but social et adapte ses prix de vente aux revenus des consommateurs. Elle peut être assimilée à la médiathèque voisine. Les animateurs de la structure sont des employés municipaux. La directrice du site, Yuna Conan, a travaillé plusieurs années à European-Europe. Le cultivateur, Nicolas Baudez, est un ancien informaticien reconverti à l'agriculture. "Notre rôle est d'abord de faire évoluer les habitudes alimentaires de la population romainvilloise", explique-t-il ; les cultures suivent les saisons, avec des décalages possibles puisque "la chaleur de la serre avance la saison des courgettes de six semaines et la prolonge

d'autant". Le plan de culture adopte le rythme du marché organisé toutes les semaines dans la salle du restaurant. "Depuis l'ouverture, nous avons produit 1,2 tonne de légumes, ce qui reste insuffisant pour nourrir toute la population du quartier", témoigne Baudez. Mais assez pour susciter un changement et recréer un lien entre les habitants, unis par la force des légumes. Une fois apprivoisé le bâtiment et passée la période de rodage, la production devrait augmenter.

Sol mobile

La Cité maraîchère fait un premier pas vers une agriculture dont on perçoit à peine les contours. Si l'on devait y abandonner cette activité, les bâtiments deviendraient un volume capable à réaménager, que facilite leur trame de 7 x 7 mètres. Les bacs sur pied d'un demi-mètre carré dans lesquels les légumes sont cultivés se déplaceraient facilement. Autrefois les maraîchers, repoussés par l'avancée de la ville, avaient l'habitude des déménagements. Sommés de quitter leurs exploitations, ils découpaient la tranche de sol travaillé qui était leur vraie richesse, pour l'installer sur une nouvelle parcelle. Haut lieu historique du maraîchage francilien, Romainville va-t-elle voir revenir ces mouvements de terrain ?

La Cité maraîchère, 6 rue Albert Giry, Romainville (Seine-Saint-Denis).
Programme : ferme d'agriculture verticale, espaces pédagogiques, de rencontre et de vente. **Maîtrise d'ouvrage** : Ville de Romainville.
Maîtrise d'œuvre : Ilmelgo arch. mandataire ; Secousses arch.

associé ; BET : Terrauciel (agronome), Land'Act (paysagiste).
Surface de plancher : 2 060 m². **Calendrier** : concours 2016, chantier janvier 2019, livraison (et premières récoltes) mars 2021.
Montant des travaux : 5,1 M€ HT.